

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 juillet 2026 à 19 h 30

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le huit juillet à dix-neuf heures trente minute, le Conseil Municipal de la Commune de LA BÂTIE-MONTGASCON s'est réuni, salle du Conseil municipal à la Mairie sous la présidence de son Maire en exercice Monsieur Nicolas SOLIER.

Date de convocation : 1^{er} juillet 2026

Etaient présents [15] : Nicolas SOLIER, Éric GUILLAUD, Françoise PONCET, Frédéric MINIÈRE, Sonia ROUSSEAUX, Mickaël MULLER, Armelle THIERNESSE, Ghylsaine BILLAUD, Clarisse TRILLAT, Régis SCHIELE, Céline MELGAR, Maryline REVELLO, Nadine SCHIAVO, Marc TROMBETTA (*jusqu'à 20 h 25*), Méguie NICOLAS.

Étaient excusés, représentés en vertu d'un pouvoir [2] : Christophe VAGLIO donne pouvoir à Sonia ROUSSEAUX, Fabien GUINET donne pouvoir à Ghylsaine BILLAUD.

Étaient excusés [2] : Romain LANGAIN, Tom CONNEFROY.

Secrétaire de séance : Sonia ROUSSEAUX.

Les membres présents étant au nombre de 15 à l'ouverture de la séance sur un nombre de 19 conseillers en exercice, le quorum est atteint.

DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2026-07-203 ADMINISTRATION GENERALE
Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2026

➔ Le Conseil municipal **approuve** le procès-verbal de la séance du 10 juin 2026.

POUR : 17	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Délibération n° 2026-07-204 FINANCES
Indemnités des élus dans le cadre de la nomination d'un conseiller délégué

Le Conseil municipal :

➔ **décide** de fixer le taux de l'indemnité du conseiller municipal délégué à 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

➔ **constate** que l'ensemble des indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L. 2123-22 à L. 2123-24 du Code général des collectivités territoriales.

POUR : 17	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Délibération n° 2026-07-205 FINANCES
Décision modificative n° 2 : provision pour dépréciation des créances

Le Conseil municipal :

→ **approuve** la décision modificative n° 2 au budget 2026 d'un montant de 1 093 €, telle que présentée par Monsieur le Maire.

→ **dit que** cet ajustement permet de constituer une provision pour dépréciation des créances à hauteur du risque estimé d'irrecouvrabilité.

POUR : 17	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Délibération n° 2026-07-206 FINANCES Tarifs du restaurant scolaire au 1^{er} septembre 2026

Le Conseil municipal :

→ **valide** la grille tarifaire telle que présentée par Monsieur le Maire.

Quotient Familial	Tarif
De 0 à 699 €	5.15 €
De 700 à 1 149 €	5.20 €
1 150 € et +	5.25 €

Repas adulte	7.60 €
Panier Repas (*)	2.35 €
Repas majoré	10.00 €

(*) sur présentation d'un justificatif médical

→ **précise** que ces tarifs inclus à la fois le prix du repas et les activités spécifiques proposées aux enfants durant la pause méridienne.

→ **dit que** ces tarifs seront applicables au restaurant scolaire dès le 1^{er} septembre 2026.

POUR : 17	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Délibération n° 2026-07-207 FINANCES Attribution des subventions 2026 sur projet aux associations communales

Considérant qu'afin de prévenir tout conflit d'intérêt, les conseillers municipaux intéressés n'ont pas pris part au vote : Sonia ROUSSEAUX, Régis SCHIELE et Françoise PONCET

Le Conseil municipal :

→ **attribue** conformément au tableau présenté par Monsieur le Maire la subvention 2026 sur projet aux associations communales.

ASSOCIATIONS	Montant proposé
AFR	500 €
La Bâtie a la classe	500 €
Sou des écoles	500 €
USM	500 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	300 €
La Chenille	300 €
Comité des fêtes	200 €
Gym pour tous	200 €
Jeu de rôle – JDR	200 €
La Rando Bâtiolane	200 €
USEP	150 €
TOTAUX	3 550 €

→ **dit que** les crédits sont inscrits au chapitre 65-Autres charges de gestion courante du budget primitif 2026

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Délibération n° 2026-07-208 FINANCES

Attribution de la subvention de fonctionnement 2026 à l'AFR pour les activités périscolaires

Le Conseil municipal :

→ **approuve** le versement d'un acompte de 5 000 € à l'Association Familles Rurales au titre de la subvention de fonctionnement 2026.

→ **précise** que cette subvention est exclusivement destinée au financement des dépenses de fonctionnement liées à l'organisation et à la gestion des activités périscolaires assurées par l'Association Familles Rurales, à savoir l'accueil périscolaire (garderie) du matin et du soir.

POUR : 16	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Délibération n° 2026-07-209 FINANCES

TE 38 : approbation du plan de financement « éclairage public – rénovation tranche 3 »

Le Conseil municipal :

→ **prend acte** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, prévoyant un coût d'investissement prévisionnel de 66 644 € TTC.

→ **attribue** un fonds de concours qui sera établi par TE38 à partir du décompte final de l'opération, correspondant à la participation communale aux investissements de TE38 d'un montant prévisionnel total de 27 768 €.

→ **prend acte** de sa contribution budgétaire définitive aux frais de gestion de TE38 d'un montant définitif de 2 221 €.

→ **engage** au budget de la collectivité sa contribution budgétaire aux frais de gestion au compte 65568 ainsi que son fonds de concours aux investissements au compte 2041582.

POUR : 16	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Délibération n° 2026-07-210 FINANCES

Demande de subvention dans le cadre des Fonds de concours 2026 de la CCVD

Le Conseil municipal :

→ **valide** le plan de financement présenté par Monsieur le Maire.

→ **autorise** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention pour un montant de 11 899 € auprès de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné au titre du Fonds de concours 2026.

POUR : 16	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Délibération n° 2026-07-211 URBANISME
Echange de parcelles entre la commune et les Consorts GUILLERMARD

Le Conseil municipal :

➔ **décide** de procéder à un échange sans soulte des parcelles suivantes :

Parcelle	Superficie	Valeur	Propriétaire avant échange	Propriétaire après échange
AB 294	17 m ²	100 €	Consorts Guillermand	Commune de La Bâtie-Montgascon
AB 956	4 m ²	100 €	Commune de La Bâtie-Montgascon	Consorts Guillermand

➔ **précise** que les frais liés à cette transaction seront à la charge des deux parties.

POUR : 16	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Aucun autre point n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 10.

La Bâtie-Montgascon, le 9 juillet 2026.

La secrétaire de séance
Sonia ROUSSEAUX



Le Maire
Nicolas SOLIER

